

# Bulletin d'information

Décembre 08

## Message et vœux du Président

L'année 2008 touche à sa fin et elle a fait l'objet de nombreux rebondissements.

La crise financière globalisée, les élections américaines et dans une autre mesure, les élections communales dans notre Canton n'ont pas, pour l'instant, trop modifié notre système.

Nous vivons encore sous un régime conjoncturel favorable mais devons suivre d'un œil attentif l'évolution des marchés pour qui l'avenir s'annonce déjà quelque peu nuageux. Il en va de même pour l'ensemble de notre économie et pour nos professions.

Le secteur de la formation est touché. Les jeunes ne s'intéressent que peu à suivre nos filières et le recrutement pour l'avenir de nos bureaux devient problématique.

En 2008, nous ne dénombrons que 3 diplômés en géomatique, 7 en génie civil et 12 dans le secteur du bâtiment.

Notre association se préoccupe de cette situation et malgré le Salon des Métiers de février, la relève s'annonce difficile.

D'autres pistes sont également défrichées. Les seuils liés à l'attribution des mandats dans la procédure de gré à gré, deviennent notre planche de salut (relever les seuils aux niveaux des accords inter cantonaux).

Lors des ouvertures de soumissions – dans la procédure sur invitation - pour les marchés nous concernant, les prix planchers sont souvent liés aux mêmes bureaux.

Par leur attitude, ces groupuscules ternissent non seulement notre savoir mais aussi nos relations avec les autorités. Il en va de notre crédibilité.

Nous les invitons à suivre des cours de gestion d'entreprise (voir centre de formation des cadres), ce qui leur permettrait de constater que le prix de revient d'un collaborateur dans les bureaux se situe entre 75 et 100.- Frs/h.

La relève dans nos professions passe aussi par le respect et la valeur que nous, ingénieurs, donnons ou voulons donner à notre travail. Travail qui s'oriente dans la recherche bien souvent du meilleur équilibre entre la technique et l'économie.

Nous nous préoccupons également des activités des autres associations professionnelles actives dans le domaine de la construction et cela nous rassure car les lignes directrices correspondent également à nos vues :

- Renforcer l'image de l'ingénieur et sécuriser l'avenir de nos bureaux.
- Promouvoir la relève en représentant au mieux la profession.
- Multiplier les contacts avec les politiques pour mieux faire comprendre nos préoccupations.

Votre comité s'engage dans ces différents thèmes, afin que nous cessions d'évoluer dans un climat de concurrence exacerbée.

Que l'année 2009 vous apporte de la sagesse afin que nous puissions développer ces axes pour le bien-être de toutes les personnes qui oeuvrent dans nos différentes professions.

Avec nos meilleurs vœux de prospérité pour vos nouveaux projets.

**Alain Berthouzot**, président AVMC

## Les titres de mainlevée

Le 6 novembre dernier, le séminaire avait comme thème, la mainlevée et les exigences pour l'obtenir.

Nous sommes de plus en plus confrontés à ces situations et dans le cadre de Construction Valais, il nous est apparu opportun de vous informer sur les nouvelles difficultés d'encaissement.

Pour notre association, plus de deux cent invitations ont été envoyées et nous avons constaté que seulement quatre personnes ont répondu présent.

Cette conférence a été donnée par M Roger Vergères, juriste préposé à l'Office des poursuites de Conthey. Il est également membre de la commission suisse pour les séminaires en la matière.

Deux chapitres ont été développés :

- Poursuites ordinaires par voie de saisie ou de faillite,
- Mainlevée d'opposition

Pour plus de renseignements, nous vous laissons le soin de consulter le site [www.Constructionvalais.ch](http://www.Constructionvalais.ch) sous la rubrique séminaire. En voici les conclusions :

*Dans la période économiquement agitée que l'on vit et qui va l'être encore plus à l'avenir, il est à prévoir que la justice n'a pas fini de devoir trancher des conflits financiers entre anciens partenaires contractuels.*

*Plus que jamais, il s'agira d'établir des situations reconnues, des relevés datés et signés, d'obtenir des titres de mainlevée provisoire ou définitive, permettant d'avoir une position très favorable en procédure.*

## Commission d'arbitrage et de conciliation

Etant membre de construction Valais, notre association a délégué deux personnes pour mener à bien cette commission. Il s'agit de Messieurs **Jacques Fournier** et **Joseph Cordonnier**, sous la Présidence de M Alain Zubert.

Les acteurs de la construction ont constaté que de plus en plus de litiges portent sur des détails et des montants inférieurs à ceux traités par la justice en général.

Le gros œuvre, le second œuvre et les mandataires ont donc créé une commission de conciliation permettant aux parties de faire appel à des experts. La mission est de trouver un terrain d'entente afin de régler une situation conflictuelle dans des délais relativement courts et sans trop de frais.

Les buts poursuivis par la commission sont d'apporter des solutions aux petits litiges qui surgissent de plus en plus fréquemment dans le secteur de la construction et qui préteritent les relations entre maîtres d'ouvrages et les entrepreneurs.

Au vu de ces constatations, la commission s'est rendue compte, qu'au début du chantier, il était possible de pouvoir prévoir le recours à une solution extra judiciaire. Dès lors, toutes les parties sont heureuses de collaborer ensemble.

Fort de cet élément, la commission a décidée d'élaborer un contrat d'entreprise propre à la profession et adapté à de petits marchés.

L'objectif principal est de clarifier les divers droits et obligations des parties afin d'éviter, par la suite, des contestations et des litiges.

La commission a retenu un arbitrage pour des valeurs litigieuses ne dépassant pas 5000 Frs.

Le projet définitif a été envoyé à toutes les associations membres de Construction Valais et toutes ont répondu positivement.

L'AVMC souhaite que l'arbitrage et la conciliation puissent également être transposés aux litiges entre mandataires et maîtres de l'œuvre.

Ce contrat d'entreprise, incluant la conciliation comme premier recours en cas de litige, sera distribué aux entreprises et aux mandataires. Il peut être inclus aux contrats usuels des mandataires sous forme d'ajout.

Cette commission a également mis sur pied un collège d'experts, reconnus par les associations pour œuvrer, sur appel, dès janvier 2009.

Les détails juridiques ont été élaborés dans les statuts.

## Salaires 2009

### Liés au contrat-type pour le personnel des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et des autres bureaux d'études du canton du Valais

La séance avec les partenaires sociaux, Unia et Syndicats chrétiens a eu lieu le 5 décembre dernier dans les locaux du service de la protection des travailleurs à Sion.

Cette séance est dirigée par M le juge Jacques Berthouzoz avec comme adjoint M Pierre-Alain Lugon du service cantonal.

Nous vous faisons part des revendications des syndicats Chrétiens et Unia pour 2009 :

- Compensation du renchérissement 2008, indemnité forfaitaire de 1'200 Frs pour chaque collaborateur.
- Renchérissement à l'indice d'octobre 2008
- Revalorisation des salaires de 150 Frs par mois.
- Diminution du temps hebdomadaire à 41 h au lieu de 41,5 h.
- Repas du soir à 20 Frs au lieu de 18 Frs

L'association des collaborateurs des bureaux d'ingénieurs Valaisans (ACBIV) par son président, M Fritz Egger, va dans le même sens que les syndicats.

Après plus de deux heures de délibérations, les salaires 2009 seront adaptés à l'indice d'octobre 2008, soit 2.6%, considéré comme renchérissement annuel.

Les salaires minima du contrat type ont été adaptés à ce renchérissement avec quelques petites différences.

La nouvelle échelle des salaires minima du contrat type a été publiée dans le bulletin officiel N° 50 du vendredi 12 décembre 2008.

## Liste des salaires minima 2009

### Du contrat-type de travail pour le personnel des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et des autres bureaux d'études du canton du Valais

		Horaire	Annuel
Personnel administratif	1ère année		51'200
	3ème année		53'650
Aide géomètre		23,60	
Auxiliaire	1ère année	28,00	
	3ème année	29,55	
Dessinateur avec CFC	1ère année		54'000
	3ème année		57'600
	6ème année		selon entente
Technicien ET	1ère année		58'000
Architecte et ingénieur ETS	1ère année		62'500
Architecte et ingénieur EPF	1ère année		66'000

